

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
Assistant(e) Technique au MINAE pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Agriculture
Biologique (SNABIO)**

1. Contexte

L'importance du secteur de l'Agriculture biologique à Madagascar

L'agriculture biologique certifiée est en pleine expansion depuis plusieurs années à Madagascar, représentant en 2021 près de 112 000 ha, 70 000 agriculteurs et plus de 350 entreprises. Le chiffre d'affaires annuel du secteur serait de l'ordre de 110 millions d'euros en 2020, contre 22,6 millions en 2012. Le secteur est principalement tourné vers l'exportation, Madagascar étant leader mondial pour quelques produits certifiés biologiques tels que la vanille, le girofle, le litchi ou encore les crevettes. Par ailleurs, plusieurs opérateurs se positionnent pour proposer localement des produits certifiés biologiques ou agroécologiques, mais le marché domestique est encore embryonnaire.

Madagascar s'est engagé depuis plusieurs années dans la construction d'un cadre politique propice au développement de l'agriculture biologique tant pour les filières nationales que pour l'exportation. L'appui gouvernemental, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, au secteur bio s'inscrit dans une ambition très large, qui repose de manière détaillée sur une stratégie nationale. Depuis 2017, un processus de mise en place d'un cadre politique et juridique en soutien au bio a été mené de manière soutenue par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), avec la loi sur l'Agriculture biologique (loi 2020-003) et la Stratégie Nationale de l'Agriculture Biologique (SNABIO) en 2021. Ces orientations politiques et juridiques visent à soutenir le développement de l'exportation et du marché national des produits biologiques à travers plusieurs outils, tels que la reconnaissance d'une pluralité de mécanismes de certification adaptés au contexte malgache de la production agricole (la reconnaissance des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) en tant qu'outil de certification des produits biologiques sur le marché national, complémentaire de la certification par tiers) et de la consommation des produits bio, ainsi que la promotion des approches territoriales (Territoires à Vocation Agricole Biologique, TVAB).

À l'issue de l'adoption de la loi 2020-003 et de l'élaboration de la SNABIO, l'Agence Française de Développement a appuyé le MINAE pour une étude de concept du TVAB ainsi que l'étude de faisabilité d'un projet de développement du bio à Madagascar. Ces études ont permis de préparer un projet qui vise à promouvoir les produits biologiques malgaches en ciblant des zones répondant aux critères de mise en place de TVAB, et dont la maîtrise d'ouvrage reviendrait au Syndicat Malagasy de l'Agriculture Biologique (SYMABIO). Il sera mis en œuvre sur l'Axe de la RN2.

Le projet Adaptation des chaînes de valeur agricole au changement climatique (PrAda) de la GIZ soutient le secteur bio en termes d'accès au marché en appuyant la participation des acteurs publics et privés aux différents événements économiques et commerciaux aussi bien sur le territoire national qu'à l'international.

Enfin, le cahier des charges national biologique a été récemment validé grâce à l'appui technique et financier de la FAO. Le projet de digitalisation de ce cahier des charges est en cours de démarrage. Le programme RINDRA de l'Union Européenne apporte son soutien à l'élaboration du projet d'arrêté de mise en œuvre de ce cahier des charges.

Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive

Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive ou PIC3 est une série de projets du Gouvernement de Madagascar, mis en place avec le soutien de la Banque Mondiale pour accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles. Le PIC3-1 (Phase I) soutient la reprise économique après la crise de la COVID-19, l'expansion du modèle PIC à de nouvelles régions et à de nouveaux secteurs, tout en mettant à l'essai de nouvelles approches. C'est un projet adoptant une approche intégrée et multisectorielle pour la création d'emplois et la croissance inclusive. Le projet intervient dans trois secteurs majeurs : le tourisme, l'agrobusiness, et le numérique sur une durée de cinq ans, de 2022 à 2027. Le Projet PIC3 intervient sur les zones traditionnelles du projet PIC2.2 incluant les Régions Diana, Atsimo Andrefana, Anosy et l'île de Sainte-Marie, mais couvre en plus les Régions Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsinanana, Analanjirifo, et Analamanga.

L'Objectif de Développement de PIC3.1 est la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans les zones d'intervention. Les principaux indicateurs de résultat sont (i) l'évolution des ventes des entreprises bénéficiaires et (ii) le nombre d'emplois créés par les entreprises appuyées. De plus, pour le volet Agribusiness, les indicateurs intermédiaires comprennent (a) l'augmentation de la valeur d'exportation des filières sélectionnées, (b) l'augmentation des revenus des producteurs appuyés et (c) le nombre de ménages bénéficiant de nouvelles relations commerciales.

La première phase du projet, le PIC3.1 comprend trois composantes :

- Composante 1 « Attirer et retenir les Investissements Privés et lever les Principales contraintes pour soutenir la Reprise » ;
- Composante 2 « Lever les Contraintes à l'Investissement Privé et Améliorer la Compétitivité Economique Locale pour Soutenir la Reprise » ;
- Composante 3 « Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'Entrepreneuriat dans les Secteurs Cibles » .

Le projet continue l'appui au développement de filières à potentiel, et notamment celles d'exportation tels que le cacao, l'aquaculture marine, les fruits, les huiles essentielles, les épices, le miel, le moringa, que le PIC2 a entamé. Une attention particulière sera accordée aux produits éligibles à l'export vert. Le secteur bio dispose ainsi d'une place légitime parmi les filières d'intervention du Projet qui contribue à la mise en place d'un environnement favorable au développement du marché du secteur bio.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNABIO, le MINAE, à travers le Projet PIC3, souhaite ainsi recruter un Consultant individuel (Homme/Femme) pour l'appuyer dans la promotion et le développement du secteur bio.

2. Objectif de la mission

L'objectif général de la mission d'assistance technique consiste à accompagner le MinAE et les autres acteurs clés œuvrant dans le secteur bio à disposer des compétences nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre des différents axes de la SNABIO.

De manière spécifique, il s'agit de (i) renforcer la capacité technique et institutionnelle du MINAE et des autres partenaires dans le secteur bio et de (ii) Appuyer à la mise en œuvre des chantiers techniques spécifiques à la SNABIO.

I. Étendue de la mission

De manière globale, l'Assistant(e) Technique sera en charge des tâches suivantes, sans qu'elles ne soient ni ordonnées ni exhaustives :

a. Fournir un appui technique et institutionnel au MINAE et aux autres partenaires dans le secteur bio.

- Identifier et analyser les lacunes sur les thématiques et compétences au niveau des acteurs et structures clés publiques et privés pour une mise en œuvre effective de la SNABIO ;
- Fournir un appui technique dans le réseautage des acteurs en amont et en aval ;
- Établir un répertoire d'experts/prestataires à mobiliser pour fournir des appuis-conseils auprès des acteurs clés ;
- Effectuer un benchmarking avec les expériences et acquis des autres pays dans le secteur bio, notamment autour du territoire à vocation agricole biologique, du système participatif de garanti (SPG), de l'observatoire du bio, des différents modèles économiques liés à ces activités ;
- Contribuer à l'identification des filières porteuses sur le secteur bio au niveau national et international ;
- Participer à la finalisation du texte d'application régissant le cahier de charges national bio et au suivi de la préparation et la validation des autres textes règlementaires relatifs au secteur bio.

b. Apporter un appui technique pour la mise en œuvre des chantiers techniques spécifiques à la SNABIO

i) Apporter un soutien technique au développement du bio suivant la SNABIO

- Contribuer à l'étude de faisabilité d'un label national : Agriculture Biologique (AB) national, labels des produits issus des TVAB/SPG, label origine Madagascar pour l'export, ... ;
- Contribuera à l'étude et à la mise en place des TVAB, du SPG pilote et d'un observatoire du bio ;
- Présenter une cartographie du secteur biologique avec les localisations géographiques des filières bio et des terrains à vocation agriculture biologique existants et en cours d'aménagement afin d'appuyer la planification ;

ii) Contribuer à la recherche et à la mobilisation de financement pour la mise en œuvre des chantiers techniques

- Fournir un appui au MINAE pour réaliser un plaidoyer pour le financement de la mise en place de l'observatoire du bio, des TVAB, des SPG ;
- Contribuer à la mise en place et la diffusion de mécanisme de soutien aux investissements dans le secteur bio ; d'un mécanisme de soutien aux producteurs et au secteur privé à la certification des produits ;

iii) Appuyer les activités de promotion des produits bio

- Appuyer le MINAE pour l'identification, l'organisation et la participation à des événements de promotion de l'Agriculture biologique sur le plan national et international ;
- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie de promotion des produits agricoles bio malagasy ;
- Contribuer au développement du marché national bio grâce aux conseils techniques sur la sensibilisation des consommateurs et des importateurs, la promotion des produits auprès des distributeurs clés (grandes surfaces, boutiques spécialisées...) ;
- Contribuer à l'élaboration du Programme National de Développement de l'Agriculture Biologique, document de mise en œuvre de la SNABIO ;
- Animer avec le personnel de la Direction d'Appui à l'Organisation des Producteurs et de l'Agribusiness (DOPAB/MINAE) les ateliers d'information et de sensibilisation sur le cadre

juridique et politique de l'Agriculture biologique (Loi, SNABIO, Cahier des charges bio...) et de l'évolution du secteur bio au niveau national ou international ;

- Contribuer et à la veille technique, juridique et prospective sur le secteur bio.

De manière transversale, en lien avec le MinAE, l'assistant(e) Technique devra activement contribuer à la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers soutenant l'agriculture biologique à Madagascar.

II. Livrables

Il est attendu de l'Assistant(e) Technique les résultats et livrables ci-après :

Le prestataire remettra les livrables ci-après :

Livrables	Contenu	Echéances
L1	<p>Un document sur l'état de lieu du secteur bio à Madagascar : benchmarking des autres pays, situation de SNABIO, cahier de charge, les organismes certificateurs potentiels, les TVAB, SPG, l'observatoire du bio, Cartographie des acteurs du secteur Agriculture Biologique à Madagascar</p> <p>Un document de diagnostic sur le renforcement de compétence des acteurs clés du secteur bio : les thématiques à renforcer, les listes des acteurs clés concernés, la nature et les types des renforcements de compétences avec les objectifs et calendriers</p> <p>Un répertoire d'experts/prestataires à mobiliser pour fournir des appuis-conseils auprès des acteurs clés</p>	3 mois après signature du contrat
L2	<p>Un document d'appui à la mise en place d'un mécanisme de soutien aux investissements</p> <p>Un dispositif de soutien à la certification des produits (AB, Fair For Life, Rainforest alliance, ...) et un document de mise en place de ces certifications</p> <p>Un dispositif de suivi du développement du marché bio : identification et facilitation des évènements internationaux, réseautage et suivi des rencontres stratégiques, veille économique et réglementaire</p> <p>Des supports de formation tels que de guides techniques et curricula fournis à partir des appuis-conseils techniques et de l'accompagnement à l'agriculture biologique et notamment à travers des divers ateliers de renforcement de capacités matérialisés par des PV et/ou fiches de présence</p> <p>Un texte d'application régissant le cahier de charge nationale bio finalisé, validé par le Ministère</p>	6 mois après signature du contrat

	Des rapports d'étude sur les filières porteuses, les TVAB comprenant un diagnostic de zone et une feuille de route pour la mise en place des TVAB	
L3	<p>Une cartographie du secteur de l'agriculture biologique montrant (i) la localisation géographique des filières de l'agriculture biologique dans les régions de Madagascar, (ii) les terrains à vocation agriculture biologique existants et en cours d'aménagement pour les besoins de planification ;</p> <p>Un Programme National de Développement de l'Agriculture Biologique incluant une planification détaillée, des partenaires clés pour la mise en œuvre de la SNABIO</p>	12 mois après signature du contrat

III. Organisation de la mission

L'Assistant(e) Technique sera sous la supervision du Responsable du Département en charge de l'agribusiness auprès du MINAE, qui est la DOPAB (Direction d'Appui à l'Organisation des Producteurs et à l'Agrobusiness), ainsi que du Responsable des Appuis au volet Agribusiness du Projet PIC3. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de la DOPAB/MINAE notamment le Service d'Appui à la supervision et contrôle des actions de l'Agriculture Biologique, auquel il apportera un appui technique, ainsi que les membres de la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique (CNABIO).

Le Responsable du Volet Agribusiness du Projet PIC3 et son équipe assureront la gestion du contrat du Consultant. En cas de déplacement en dehors d'Antananarivo, l'organisation des missions suivra les procédures établies par le Projet PIC3.

La durée du contrat est estimée à 180 hommes-jours étalés sur une durée de douze mois renouvelables.

La mission est prévue démarrer au cours du mois de décembre 2023.

Le poste est basé à Antananarivo avec des déplacements à prévoir en régions.

IV. Qualifications et profil requis

- Un diplôme de niveau Bacc+5 minimum en agronomie, développement international, commerce, management ou un domaine équivalent pertinent pour la conduite de la mission ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de l'agriculture biologique et/ou des normes et certifications pour les produits agricoles ;
- Au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la formulation des politiques agricoles et/ou du développement des filières agricoles ;
- Au moins deux expériences probantes incluant un renforcement de capacités des acteurs et/ou un appui institutionnel en termes de mise en œuvre de politiques publiques ;
- Expériences dans des pays ayant un contexte de politique de développement agricole similaire à celui de Madagascar.